

RÈGLEMENT JEU CONCOURS

QUIZ DES 6 MOIS 2024 DUBOURG AUTOMOBILES

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

[DUBOURG AUTOMOBILES] (ci-après la « société organisatrice »)

DUBOURG AUTOMOBILES– Société par actions simplifiée

SIRET 414 729 624 00018

dont le siège social est situé au 3 LD PETIT BOURG 33420 RAUZAN

Organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat du vendredi 1 mars au vendredi 15 mars intitulé « QUIZ DES 6 MOIS DUBOURG AUTOMOBILES » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram, Méta, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

A l'exception du personnel organisateur du jeu de la société et de leur famille, ainsi que de toutes autres personnes ayant participé à l'élaboration du jeu, ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, (le jeu est strictement interdit aux mineurs), disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Dans l'éventualité où le lauréat initial ne se conformerait pas aux règles du jeu établies, la société organisatrice se réserve expressément le droit de procéder à une nouvelle attribution afin de désigner un autre gagnant.

La simple participation à ce jeu entraîne de manière catégorique et sans la moindre réserve, l'acceptation intégrale du présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Un Quiz créé sur la plateforme Quiz.net sera posté exclusivement sur les plateformes Instagram, LinkedIn et Facebook le vendredi 1 mars 2024 conformément à l'article 1.



La participation au jeu s'effectue en suivant correctement les indications demandées dans la publication et en complétant le quiz sur la plateforme Quiz.net mis à disposition sur les pages Facebook, Instagram et LinkedIn de DUBOURG AUTOMOBILES :

- Facebook : <https://www.facebook.com/dubourg.automobiles/>
- Instagram : https://www.instagram.com/dubourg_automobiles/
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/dubourg-automobiles>

Le Quiz sera ouvert du vendredi 1 mars au vendredi 15 mars.

ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le nom du gagnant sera révélé le 19 mars 2024.

Le gagnant devra répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Obtention de la meilleure note possible au quiz par rapport aux autres participants.
- Avoir un temps de réalisation au Quiz le plus court possible par rapport aux autres participants.

Ces données sont obtenues sur la plateforme Quiz.net. Nous nous baserons sur cette dernière pour déterminer le vainqueur du jeu.

En cas, d'égalité parfaite sur le nombre de bonnes réponses et le temps de réalisation du quiz, nous effectuerons un tirage au sort à l'aide d'Excel pour déterminer le vainqueur du jeu. Une fois le gagnant désigné, il sera contacté par mail via l'adresse mail renseignée lors du Quiz afin de lui confirmer la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Sans réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis du gain, le lot sera réputé renoncé et sera attribué au participant ayant eu le meilleur score après ce dernier.

ARTICLE 5 - DOTATION

Le vainqueur du jeu gagnera une carte cadeau d'une valeur de 100€ à faire valoir uniquement sur l'achat de pièces automobiles d'occasion chez DUBOURG AUTOMOBILES, valable 6 mois. Cette dernière pourra être uniquement utilisée par le gagnant du jeu. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge du gagnant avant remise de son lot. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Le gagnant sera déterminé par le biais de la plateforme Quiz.net conformément à l'article 4.



Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support informatique ou électronique précités. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par DUBOURG AUTOMOBILES, dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

La carte cadeau sera envoyée à l'adresse que vous nous fournirez par mail ou à récupérer en boutique à l'adresse suivante :

- DUBOURG AUTOMOBILES, 3 LD PETIT BOURG 33420 RAUZAN

ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les gagnants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé en version Française auprès des services de DUBOURG AUTOMOBILES, et est disponible gratuitement à l'adresse mail suivante :

Communication@dubourgauto.fr ou sur le site internet dubourgauto.fr.

ARTICLE 8 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, aux fichiers et aux libertés, ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le participant est informé que l'ensemble des informations demandées lors du jeu sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le participant lui interdira toute participation au Jeu. Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement devra faire l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données.



Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu Concours, sauf accord contraire exprès du participant. Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement DUBOURG AUTOMOBILES par e-mail à l'adresse communication@dubourgauto.fr, ou par courrier à l'adresse mentionnée au début de ce règlement. Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du QUIZ DES 6 mois 2024 DUBOURG AUTOMOBILES pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu.

